



RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Classes de 6^{ème} et 6^{ème} ULIS : Lundi 12 février 2024 de 8h à 16h

Une réunion d'information pour les parents des élèves d'ULIS est prévue de 8h à 9h dans la salle ULIS.

Classes de 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} et 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} ULIS : Lundi 12 février 2024
de 12h50 à 16h

Une réunion d'information pour les parents des élèves d'ULIS est prévue de 12h50 à 13h50 dans la salle ULIS.

INFORMATION POUR LES PARENTS

Les parents d'élèves de 6^{ème} sont vivement conviés à la réunion d'information et de présentation de l'établissement qui se tiendra le :

Lundi 12 février 2024 à 16h20 au collège en salle de restauration.
Cette rencontre est également ouverte aux parents des nouveaux élèves.

Le service de la demi-pension sera assuré à compter du **Lundi 12 février 2024** pour les élèves de 6^{ème} et **Mardi 13 février 2024** pour l'ensemble des élèves

Le règlement de la demi-pension du 1^{er} trimestre (15000 francs, chèque ou espèces) est à remettre à votre enfant. Il s'effectuera, par classe au service Intendance.

Pour les élèves boursiers, le coupon de bourse 2024 devra être remis impérativement au service Intendance.

Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} devront apporter leur carte de cantine pour vérification de leur état et de leur fonctionnalité.

L'emploi du temps entrera en vigueur dès le : **Mardi 13 février 2024.**



RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Classes de 6^{ème} et 6^{ème} ULIS : Lundi 12 février 2024 de 8h à 16h

Une réunion d'information pour les parents des élèves d'ULIS est prévue de 8h à 9h dans la salle ULIS.

Classes de 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} et 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} ULIS : Lundi 12 février 2024
de 12h50 à 16h

Une réunion d'information pour les parents des élèves d'ULIS est prévue de 12h50 à 13h50 dans la salle ULIS.

INFORMATION POUR LES PARENTS

Les parents d'élèves de 6^{ème} sont vivement conviés à la réunion d'information et de présentation de l'établissement qui se tiendra le :

Lundi 12 février 2024 à 16h20 au collège en salle de restauration.
Cette rencontre est également ouverte aux parents des nouveaux élèves.

Le service de la demi-pension sera assuré à compter du **Lundi 12 février 2024** pour les élèves de 6^{ème} et **Mardi 13 février 2024** pour l'ensemble des élèves

Le règlement de la demi-pension du 1^{er} trimestre (15000 francs, chèque ou espèces) est à remettre à votre enfant. Il s'effectuera, par classe au service Intendance.

Pour les élèves boursiers, le coupon de bourse 2024 devra être remis impérativement au service Intendance.

Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} devront apporter leur carte de cantine pour vérification de leur état et de leur fonctionnalité.

L'emploi du temps entrera en vigueur dès le : **Mardi 13 février 2024.**